Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500978-20251217-D20251205-DE

République Française

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 17 décembre 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
18	11	14
Date de la convocation		
11 décembre 2025		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
19 décembre 2025		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
14	00	00

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 11 décembre 2025.

Présents : : OLIVIER Christian, PINCEPOCHE Monique, CHEVRIER Christine, ESNAULT Véronique, JARRY Emilie, TESSIER Daniel, DUFLOS Béatrice, VETIER Anthony, RESTIF Isabelle, DAULAINE Laurent, GUEGUEN Fréderic.

Absents excusés ayant donné procuration : PALIERNE Fabrice (pouvoir à VETIER Anthony), BASLÉ Marie-Josèphe (pouvoir à DUFLOS Béatrice) RENAULT Serge (ESNAULT Véronique).
Absents excusés : DOINEAU Brigitte, GALLON Loïc, FURON Maryse, DESILLE Yvan.
Absents : Néant
Secrétaire de séance : VETIER Anthony.

20251205 Demande de subvention de l'association APEL pour l'arbre de noël 2025

L'association de l'APEL sollicite une subvention pour l'Arbre de Noël programmé au mois de décembre pour les élèves de Domalain inscrits à l'École Sainte Anne de Domalain.

L'APEL participe à hauteur de 120€/classe pour offrir des cadeaux et des friandises aux enfants. (soit 120 € X 7 classes = 840 €).

Le nombre d'élèves de Domalain inscrits à ce jour est de : 154 élèves.

- **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

-VERSER une subvention de 3€/élève de Domalain pour l'arbre de noël 2025 (soit 462€)

A l'unanimité (pour : 14 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 17 décembre 2025
Le Maire, M. OLIVIER Christian

MAIRIE DE DOMALAIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 19 décembre 2025
et publication et/ou notification le : 19 décembre 2025